Nations Unies S/2024/712

Conseil de sécurité

Distr. générale
1er octobre 2024
Français
Original : anglais

Lettres identiques datées du 1er octobre 2024, adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

Ce soir, le 1er octobre 2024, des centaines de missiles balistiques ont été lancés depuis l'Iran en direction d'Israël. Les Iraniens ont pris pour cible de vastes secteurs d'Israël, y compris les principales agglomérations, dont Jérusalem et Tel-Aviv, mettant en danger des millions d'Israéliens.

La République islamique d'Iran a revendiqué cette nouvelle agression, dont elle indique qu'elle a été lancée par le Corps des gardiens de la révolution islamique et l'armée iranienne. Cette attaque montre que l'opération de charme menée par l'Iran et son nouveau Président est illusoire et que la prise de décision en Iran revient au Guide suprême et aux Gardiens de la Révolution.

Je tiens à souligner qu'il s'agit là de la deuxième attaque visant directement Israël perpétrée ces derniers mois par l'Iran, qui, le 13 avril 2024, avait déjà lancé des dizaines de drones aériens, missiles de croisière et missiles balistiques sur Israël en violation de la souveraineté d'Israël et du droit international.

Malgré les résolutions en vigueur, l'Iran continue de poursuivre ses desseins hostiles, encerclant Israël et le menaçant sur sept fronts différents, avec pour but ultime la destruction de l'État d'Israël.

Au Liban, l'Iran a fourni au Hezbollah 150 000 roquettes, missiles antichars et drones aériens explosifs, en violation de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. De même, au Yémen, il a enfreint la résolution 2216 (2015) du Conseil en fournissant aux houthistes des armes qui menacent la stabilité dans la région du Golfe et au-delà. Il a en outre violé la résolution 1546 (2004) du Conseil en fournissant des armes aux milices chiites en Iraq.

Face au danger que représente cette situation, je tiens à rappeler une fois encore qu'Israël se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires pour se défendre et défendre ses citoyens, conformément au droit international, contre les actes d'hostilité persistants de l'Iran, y compris les toutes dernières attaques sans précédent, illicites et malveillantes auxquelles se sont livrés l'Iran et ceux qui agissent pour son compte.

À la lumière de ce qui précède et d'ordre de mon gouvernement, j'exige que soit convoquée d'urgence, aujourd'hui, 1er octobre 2024, une séance du Conseil de sécurité conformément aux articles 34 et 35 de la Charte des Nations Unies.

24-17854 (F) 041024 041024

J'exhorte également respectueusement le Conseil de sécurité à prendre des mesures résolues pour condamner l'Iran pour ses violations persistantes et à désigner immédiatement le « Corps des gardiens de la révolution islamique » comme organisation terroriste.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Danny **Danon**